



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LAEP « L'Aventure Enchantée »

Janvier 2023

Ce lieu est gratuit, anonyme et en accès libre.

Chaque personne est libre de rester le temps souhaité.

Afin que chacun puisse investir cet espace selon ses besoins, il est important que **les enfants restent sous la surveillance des adultes accompagnants** et que les règles ci-dessous soient appliquées.

Nous vous remercions de bien vouloir retirer vos chaussures et celles de vos enfants à l'entrée du LAEP.

### Règles pour les enfants :

- Rester dans l'espace délimité, autour de la table, pour boire ou manger.
- La structure de motricité est autorisée pour les enfants de 2 à 6 ans, sous la responsabilité de leurs parents.
- Un espace et du matériel spécifique sont mis à disposition des familles pour les enfants qui ne se déplacent pas afin d'être garant de leur sécurité.

### Pour les adultes :

- Les enfants sont toujours accompagnés d'un adulte, et seuls les futurs parents peuvent venir sans enfant.
- Pour que chacun puisse parler librement, il est nécessaire que les discussions ayant lieu dans le LAEP ne soient pas diffusées à l'extérieur de ce lieu (respect de la confidentialité).
- Le matériel et les jeux sont à la libre disposition. Merci d'en prendre soin et de participer au rangement après usage.
- Nous préférons que les téléphones ne soient pas utilisés sur le LAEP.
- Nous vous demandons de veiller à garder les toilettes propres.

**Les accueillant(e)s du LAEP, ne sont pas dans une posture de professionnel(le) de la Petite Enfance.**